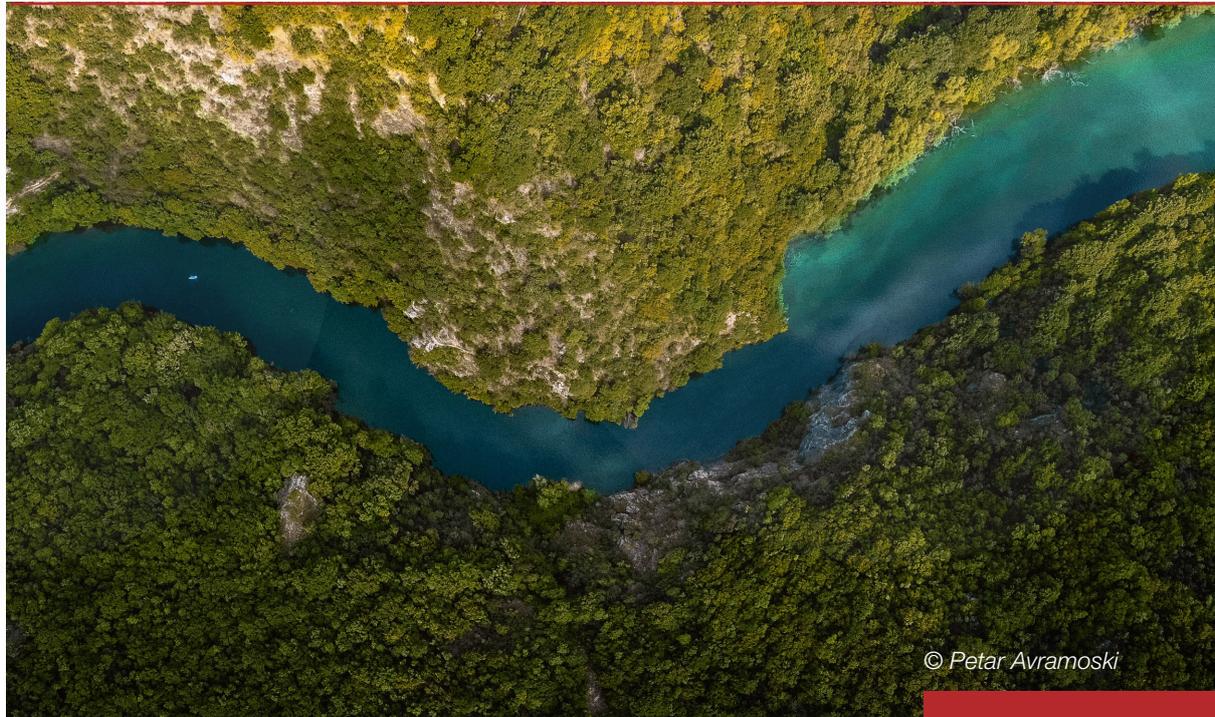




Centre  
pour le dialogue  
humanitaire

Mediation for peace  
Médiation pour la paix  
الوساطة من أجل السلام  
为和平而调解  
Mediación para la paz  
Посредничество во имя мира

# RELIER CONSERVATION DE LA NATURE ET MÉDIATION POUR LA PAIX



© Petar Avramoski

Lina Hillert, Centre pour le dialogue humanitaire (Suisse)

## Table des matières

1. Résumé.....	1
2. Introduction .....	1
3. Les relations entre conservation de la nature et rétablissement de la paix .....	3
3.1 La nature comme victime et facteur de conflit.....	3
3.2 La conservation au service de la paix : avantages et risques.....	3
4. Les opportunités de relier conservation et médiation pour la paix .....	4
4.1 Renforcer la gouvernance des ressources naturelles.....	5
4.2 Améliorer la gestion des ressources naturelles aux niveaux local et national.....	6
4.2.1 La désignation d'aires protégées .....	7
4.2.2 La restauration des terres en vue de leur utilisation durable .....	8
4.2.3 La gestion de l'utilisation de l'eau .....	9
4.3 Promouvoir des accords de gestion transfrontalière.....	10
4.3.1 La promotion de la coopération dans le domaine des ressources en eau : la « diplomatie de l'eau » .....	10
4.3.2 La gestion des ressources marines communes.....	10
4.3.3 La création de parcs pour la paix .....	11
5. Recommandations à l'attention des médiateurs et médiatrices .....	12
6. Conclusion.....	14
Bibliographie.....	15

## Encadrés

**Encadré 1** Terminologie

**Encadré 2** Gouvernance des ressources naturelles et gestion des ressources naturelles

**Encadré 3** Structure et exemples de clauses de la Convention locale de la mare d'Agoufou, Mali, 2021

## Remerciements

Je souhaite témoigner ma reconnaissance aux spécialistes qui ont pris de leur temps pour répondre à mes questions et qui, par leurs éclairages, ont donné forme à cette publication. Je remercie également mes collègues de l'équipe MESU (Mediation Support and Policy Unit) de HD pour leurs conseils et leurs retours précieux.

## About the author

Lina Hillert est assistante de projet en médiation environnementale au Centre pour le dialogue humanitaire (HD), une organisation de diplomatie privée qui a son siège à Genève. Son rôle consiste à soutenir la gestion et le développement du portefeuille mondial d'initiatives de HD dans le domaine de la construction de la paix par l'environnement. Avant de rejoindre l'organisation, Lina a travaillé dans les domaines des droits humains, de la politique étrangère de l'Union européenne et de l'environnement, à Genève et à Bruxelles. Elle est titulaire d'un master en affaires internationales de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève et d'une licence en études européennes de l'université de Maastricht.

## Abbreviations

<b>COP</b>	Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FARC</b>	Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (Forces armées révolutionnaires de Colombie)
<b>HD</b>	Centre pour le dialogue humanitaire
<b>UICN</b>	Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles
<b>GIRE</b>	Gestion intégrée des ressources en eau
<b>PBDI</b>	Peace and Biodiversity Dialogue Initiative (Initiative de dialogue pour la paix et la biodiversité)
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>CEE-ONU</b>	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement

## 1. Résumé

Le présent rapport a pour objet de déterminer comment les médiateurs et les médiatrices doivent comprendre, et peuvent traiter, la question de la conservation de la nature (et notamment de la restauration des terres) dans le contexte des négociations et des accords de paix.

Le premier chapitre explique pourquoi le secteur du rétablissement de la paix doit s'intéresser à la conservation de l'environnement. Il souligne les liens entre ces deux domaines en analysant le rôle de la nature, à la fois victime et facteur de conflit, ainsi que le potentiel des activités de conservation de contribuer à l'instauration d'une paix durable.

À partir d'études de cas et d'exemples, le chapitre suivant décrit différentes opportunités de relier la conservation de la nature aux activités de médiation pour la paix : le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles (p ex. en négociant des accords dédiés), l'amélioration de la gestion des ressources naturelles aux niveaux local et national (p. ex. en soutenant la création d'aires protégées et en reliant les efforts de médiation et de restauration des terres), et la promotion d'accords de gestion transfrontalière (p. ex. avec la diplomatie de l'eau, la gestion transfrontalière des ressources marines ou les parcs pour la paix).

Le dernier chapitre présente des recommandations concrètes pour aider les spécialistes de la médiation à intégrer la conservation dans leurs efforts de paix et à relier les deux domaines. Il suggère notamment (1) de nouer des partenariats avec des organisations travaillant dans le domaine de la restauration des terres pour agir sur les facteurs de conflit, offrir des moyens de subsistance aux populations touchées et garantir une paix durable ; et (2) rechercher des opportunités de faciliter la négociation d'accords de gestion transfrontalière.

## 2. Introduction

Depuis plusieurs années, on constate une augmentation des violences liées à l'environnement, mais aussi du nombre de conflits qui ont un impact sur l'environnement. De nombreux problèmes environnementaux peuvent constituer des facteurs de conflit : érosion des sols, pénuries d'eau, surpêche, déforestation, pollution, épuisement des ressources naturelles, etc. Ces phénomènes entraînent très souvent des déplacements de populations qui peuvent attiser les tensions (van Jaarsveld Bronkhorst et Bob, 2010).

En outre, les changements climatiques exacerbent les conflits existants et contribuent à en causer de nouveaux. Ils accroissent ainsi la menace potentielle et l'ampleur des conflits et rendent la paix plus difficile à rétablir et à pérenniser (Nations Unies, 2020).

Tenir compte de l'environnement dans les négociations mais aussi dans les accords de paix est crucial pour instaurer une paix durable, car les risques environnementaux affectant la sécurité humaine ne feront que s'aggraver au cours des années à venir, de même que l'épuisement des ressources naturelles. Par le passé, le secteur de la médiation n'a accordé que peu d'attention à l'environnement dans les négociations et les accords de paix. Mais il est aujourd'hui en train de renforcer ses capacités et son expertise en matière d'approche environnementale de la construction de la paix.

Le plus souvent, les initiatives de construction de la paix par l'environnement visent essentiellement à promouvoir la gestion des ressources partagées entre des parties en conflit et à encourager la coopération pour remédier à des problèmes environnementaux communs. Au Sahel, par exemple, le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) facilite la négociation d'accords locaux en vue de résoudre et de prévenir des conflits agropastoraux causés par les effets du changement climatique sur des ressources déjà rares. En mer de Chine méridionale, la gestion coopérative des pêches entre gouvernements rivaux est encouragée pour instaurer un climat de confiance et prévenir un effondrement des stocks de poissons partagés qui aurait un effet très déstabilisateur sur la région.

Partager les ressources naturelles et affronter de concert les problèmes environnementaux communs est crucial pour atténuer les tensions à bien des niveaux. Toutefois, la gouvernance des ressources partagées et la gestion environnementale ne produisent pas nécessairement une paix durable et un environnement sain. Si les accords de paix n'aboutissent qu'à une « exploitation coordonnée des ressources », par exemple, ils peuvent entraîner de nouvelles atteintes à l'environnement, ce qui risque de provoquer

d'autres conflits à long terme (Ide, 2020 : 5). C'est pourquoi les accords de paix qui font l'impasse sur la question de la pérennisation des ressources face aux changements climatiques et ne protègent pas l'environnement peineront à garantir une paix durable.

Pour que les efforts de paix portent leurs fruits, une connaissance et une prise en compte plus globales des enjeux environnementaux sont indispensables. Cette perspective plus large embrasse les domaines de la conservation et de la restauration des terres (pour une définition de ces termes, voir l'encadré 1), auxquels les acteurs de la paix commencent seulement à s'intéresser, sans pour l'instant les relier à leur travail de manière systématique. Pour guider les pratiques et les programmes de construction de la paix, ce rapport examine les liens entre la conservation de la nature et la médiation pour la paix et cherche à déterminer comment les spécialistes de la médiation peuvent traiter la question de la conservation (et notamment de la restauration des terres) dans le contexte des négociations et des accords de paix.

### Encadré 1 : Terminologie

#### Conservation

À l'instar du rapport sur la conservation et les conflits élaboré récemment par l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN), cette publication adopte une définition large de la conservation, vue comme « l'ensemble des activités humaines destinées à prévenir la perte de nature et à promouvoir son rétablissement » (UICN, 2021 : 8). La conservation englobe donc une série d'activités et de concepts, qui comprennent « à la fois la "protection" ("préservation") et l'"utilisation durable", ainsi que la "restauration" » (UICN, 2021 : 8). La nature comprend des éléments non vivants (abiotiques) et des éléments vivants. Ces derniers sont considérés comme équivalents à la biodiversité, qui comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes (UICN, 2021).

#### Restauration des terres

La restauration des terres peut être comprise comme le « processus de restauration écologique d'un site visant à rétablir un paysage et un habitat naturels, sans danger pour les êtres humains, les espèces sauvages et les associations végétales » (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, 2016). La restauration des terres fait partie de la restauration des écosystèmes, un concept identifié comme une composante importante de la conservation.

#### Restauration des écosystèmes

La restauration des écosystèmes consiste à « favoriser la régénération des écosystèmes qui ont été dégradés ou détruits, ainsi que la conservation des écosystèmes encore intacts » (Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, 2021). Les principaux types d'écosystèmes sont les suivants : (1) terres agricoles, (2) prairies, brousses et savanes, (3) tourbières, (4) forêts, (5) montagnes, (6) étendues et cours d'eau douce, (7) océans et (8) zones urbaines. La restauration des écosystèmes fait appel à de nombreuses techniques différentes et n'a pas nécessairement pour but de ramener l'écosystème à son état d'origine, car le besoin de terres agricoles et d'infrastructures reste présent. De manière générale, les écosystèmes « doivent s'adapter aux changements climatiques » (Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, 2021).

### 3. Les relations entre conservation de la nature et rétablissement de la paix

Pour comprendre pourquoi le secteur du rétablissement de la paix doit s'intéresser à la conservation de l'environnement, il est important d'examiner les relations complexes qui existent entre la nature, la conservation et les conflits.

#### 3.1 La nature comme victime et facteur de conflit

Les analyses et les cartes actuelles indiquent que la biodiversité est souvent très présente dans les régions touchées par des conflits, ces derniers se déroulant souvent à proximité, mais pas nécessairement à l'intérieur, de zones protégées. De même, les espèces menacées sont plus susceptibles de se trouver dans des zones ayant connu des conflits armés (UICN, 2021). Si cette concomitance n'implique pas forcément un lien de causalité, elle n'en reste pas moins importante. Des faits récents ont ainsi montré que l'environnement naturel était souvent une « victime silencieuse » des conflits armés (Comité international de la Croix-Rouge, 2020 : 42).

Les conflits ont des conséquences dévastatrices sur la nature : ils peuvent par exemple tuer des organismes importants pour l'alimentation et le commerce, dégrader des écosystèmes par l'usage d'armes et de matériel militaire ou réduire les capacités de conservation d'une communauté. Or ces impacts se répercutent sur les collectivités et les sociétés qui vivent dans les zones touchées. Les mines terrestres, les armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre peuvent en effet « restreindre l'accès aux terres agricoles et polluer les sols et les sources d'eau en raison des métaux et des matériaux énergétiques toxiques qu'ils contiennent », compromettant ainsi les moyens de subsistance et la santé des personnes (*Conflict and Environment Observatory, 2020*). La pauvreté et la raréfaction des ressources naturelles peuvent alors déclencher des rivalités et pousser les communautés à surexploiter ces ressources. Ce risque est particulièrement présent lorsque des migrations ou des déplacements forcés ont entraîné un afflux de nouvelles et différentes communautés ethniques ou religieuses (*Institute for Economics and Peace, 2021*).

Se met alors en place un « cycle vicieux entre la dégradation de l'environnement et les conflits : la dégradation des ressources entraîne des conflits, qui eux-mêmes accentuent la dégradation des ressources » (*Institute for Economics and Peace, 2021 : 2*). La détérioration des sols et des écosystèmes aquatiques, en particulier, peut augmenter les risques de conflit violent (UICN, 2021). Cependant, la dégradation de l'environnement et la raréfaction des ressources ne conduisent pas automatiquement à des conflits, mais elles interagissent avec une série d'autres facteurs de nature politique, sociale et économique.

Si la nature peut être à la fois une victime et un facteur de conflit, il arrive également que des conflits favorisent la conservation de la nature, bien que ces effets ne soient en général que temporaires. En Colombie, par exemple, le conflit entre le gouvernement colombien et les *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC) a provoqué des déplacements internes forcés qui ont entraîné l'abandon des terres et une régénération spontanée dans certaines régions. Les FARC ont également imposé une « conservation sous la menace » en « utilisant des mines antipersonnel pour limiter la chasse, l'exploitation forestière, le défrichage et la colonisation » dans certaines zones, et mis en place des règles pour encadrer le déboisement (UICN, 2021 : 15). Cependant, dans l'ensemble, le conflit a entraîné une augmentation de la déforestation et la destruction d'écosystèmes par l'introduction de l'exploitation minière illégale (UICN, 2021).

#### 3.2 La conservation au service de la paix : avantages et risques

Les différents liens qui existent entre la nature et les conflits donnent à penser que la conservation peut jouer un rôle clé dans l'instauration d'une paix durable. La conservation sensible aux conflits peut être définie comme le fait de concevoir et de mettre en œuvre des programmes prenant en compte « les causes, les acteurs et les impacts des conflits en vue de réduire au maximum les risques de conflit et de tirer le meilleur parti des opportunités de consolidation de la paix » (Crawford, Brown et Finlay, 2011 : 3). Si cette approche est appliquée correctement, alors « la conservation et la restauration [...] de la nature, y compris une gouvernance équitable des ressources naturelles, peuvent contribuer à prévenir et à

atténuer certains conflits armés » (UICN, 2021 : 55). En outre, la conservation peut favoriser la résolution de conflits, par exemple en fournissant un point d'entrée pour amorcer un dialogue entre les parties. Le chapitre 4 présente différentes méthodes pour œuvrer simultanément à la conservation de la nature et à la promotion de la paix.

Néanmoins, les spécialistes de la médiation doivent garder à l'esprit que les efforts de conservation ne sont pas nécessairement porteurs de paix. En effet, la conservation de la nature, et les politiques qui l'entourent, peuvent aussi contribuer aux conflits. Les acteurs de la conservation ne comprennent pas toujours comment leur action se situe par rapport à une guerre ou un conflit violent de longue durée, et en quoi elle peut altérer le contexte plus général dans lequel ils se situent. Ils ont parfois été accusés d'effacer l'héritage des violences passées (Marijnen, De Vries et Duffy, 2021). De plus, les mesures de conservation peuvent limiter l'accès de la population à des ressources essentielles pour leur subsistance, alourdir les contraintes ou les risques économiques ou en créer de nouveaux, et aboutir à une distribution inégale des bénéfices (Crawford et coll., 2011).

En Colombie et ailleurs, la création d'aires protégées et la militarisation de la conservation face au trafic d'espèces sauvages, ou encore les violences exercées par des groupes armés contre des gardes forestiers, ont également entraîné des atteintes aux droits humains, des assassinats, des déplacements forcés et des tensions entre les autorités de conservation et les peuples autochtones ou les communautés locales (De Pourcq et coll., 2017 ; Hsiao, 2021). En collaborant avec les acteurs de la conservation, les médiatrices et médiateurs peuvent, grâce à leur expérience en matière d'analyse de conflit, contribuer à réduire certains de ces risques. Toutefois, les organisations qui œuvrent au rétablissement de la paix doivent toujours avoir conscience des possibles écueils de la conservation et se familiariser avec les approches et les opérations de leurs partenaires potentiels.

### 4. Les opportunités de relier conservation et médiation pour la paix

Les acteurs de la conservation comme ceux de la construction de la paix ont étudié différentes politiques, stratégies et approches permettant d'œuvrer simultanément à la conservation de la nature et à la promotion de la paix. L'une des ressources les plus complètes sur les différentes opportunités en la matière est un rapport intitulé « Conflit et conservation », réalisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) en 2021. Ce rapport est clairement axé sur la gouvernance et la gestion des ressources naturelles, qui présentent elles aussi un grand intérêt pour les organisations œuvrant au rétablissement de la paix et feront donc l'objet d'un examen plus détaillé dans ce chapitre.

Comme l'explique l'encadré 2, si les deux concepts sont étroitement liés en pratique, la gouvernance guidant la gestion, des différences importantes les séparent. Au vu de ces différences, et pour mieux présenter les outils associés à chaque concept, ce chapitre étudiera la gouvernance et la gestion des ressources naturelles dans deux sous-sections distinctes. En outre, la gestion des ressources naturelles sera elle-même divisée en deux catégories : (i) la gestion des ressources naturelles aux niveaux local et national, et (ii) la gestion des ressources transfrontalières.

Cette manière d'analyser les outils de gestion des ressources naturelles reflète la tendance du secteur de la paix à définir les efforts de médiation et de dialogue en fonction du type de conflit qu'ils visent à résoudre. En effet, si les outils de gestion des ressources aux niveaux local et national sont plus utiles dans les contextes de conflit intra-étatique ou très localisé, les accords transfrontaliers sont quant à eux importants pour les conflits inter-étatiques. Ces distinctions aident également les professionnels à comprendre quel rôle peuvent jouer les outils de gestion des ressources naturelles à différents niveaux de conflit, en montrant leurs similarités et leurs différences.

Tout en reconnaissant que la gouvernance des ressources naturelles peut elle aussi se présenter sous différentes formes et structures, ce chapitre met l'accent sur ses principaux éléments et principes, qui doivent rester les mêmes à tous les niveaux : local, national ou transfrontalier. Le présent rapport ayant pour but d'étudier les actions concrètes de conservation de la nature qui peuvent être mises en œuvre

dans le contexte des processus et des accords de paix, elle accorde davantage de place à la gestion des ressources qu'aux questions de gouvernance. Néanmoins, comme le montre l'encadré 2, les concepts de gouvernance et de gestion des ressources naturelles revêtent une égale importance lorsqu'il s'agit de mettre en place des solutions durables.

## **Encadré 2 : Gouvernance des ressources naturelles et gestion des ressources naturelles**

### **La gouvernance des ressources naturelles**

La gouvernance des ressources naturelles désigne les « normes, institutions et processus déterminant comment le pouvoir et les responsabilités sur les ressources naturelles sont exercés, comment les décisions sont prises et comment les citoyens, y compris les femmes, les hommes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales, participent à la gestion des ressources naturelles et en bénéficient » (UICN, 2021 : 31).

### **La gestion des ressources naturelles**

La gestion des ressources naturelles englobe un large éventail de mesures prises pour gérer les ressources naturelles disponibles, telles que les sols, l'eau, l'air, les minéraux, les forêts, les pêches, la flore et la faune sauvages, ainsi que leur accès et leur utilisation (Muralikrishna et Manickam, 2017). Tandis que la gouvernance des ressources naturelles s'intéresse « aux acteurs habilités à prendre des décisions concernant la nature et à la façon dont ces décisions sont prises, la gestion des ressources naturelles concerne les actions mises en œuvre par ces décisions et les résultats escomptés » (UICN, 2021 : 38). and how these decisions are made, natural resource management concerns the actions implemented through these decisions, and their intended outcomes" (IUCN, 2021: 38).

## **4.1 Renforcer la gouvernance des ressources naturelles**

Améliorer la gouvernance des ressources naturelles contribue à la conservation de la nature en garantissant son équité sociale, son efficacité et son caractère durable (Springer, Campese et Nakangu, 2021). Cela peut également atténuer les risques de conflit associés aux ressources naturelles en encourageant une prise de décision inclusive, en sécurisant les régimes fonciers et les droits relatifs aux ressources et en améliorant la responsabilité et la transparence (UICN, 2021).

Les médiateurs et médiatrices eux-mêmes peuvent participer à l'amélioration de la gouvernance en facilitant des dialogues autour des ressources naturelles, en particulier au niveau communautaire. Ils peuvent rassembler des communautés divisées pour favoriser une coopération entre elles et promouvoir une gouvernance partagée et durable des ressources naturelles, posant ainsi les bases d'une paix durable. Dans l'idéal, la participation des communautés à ce type de dialogue aboutit à des accords de paix qui comportent des clauses consacrées à la gouvernance et à l'utilisation des ressources naturelles.

Chez HD, jusqu'à présent, les équipes de médiation ont cherché à intégrer la gestion des ressources naturelles plutôt que leur gouvernance dans les accords locaux. En février 2022, par exemple, l'organisation a négocié son tout premier accord de partage des ressources naturelles au Nigéria dans la zone de gouvernement local d'Agatu, région située dans l'État de Benue. L'accord de paix, qui a mis un terme à des décennies de violences intercommunautaires liées à l'accès à l'eau et aux terres, a été signé par plus de 20 clans de la communauté d'Agatu. Il porte sur le partage des ressources, la liberté de circulation au sein de la région et le retour de milliers de personnes déplacées.

De même, au Burkina Faso, en Mauritanie, au Niger, au Mali et au Tchad, HD facilite des dialogues entre les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les autorités compétentes pour les encourager à unir leurs efforts afin de gérer les ressources naturelles de manière pacifique et durable et de prévenir le vol de bétail. Des initiatives de médiation agropastorale ont abouti à la signature de conventions locales axées sur la gestion de ressources naturelles spécifiques (par exemple les étangs de pisciculture).

Ces accords sont fondés sur les usages, les coutumes et les traditions culturelles relatifs à l'exploitation des ressources naturelles dans la région, ainsi que sur des textes de loi régissant la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Si l'accord d'Agatu comme les différentes conventions locales portent essentiellement sur la gestion des ressources naturelles, leurs clauses abordent également des questions de gouvernance. Par exemple, l'accord d'Agatu insiste sur la nécessité d'inclure les femmes et les jeunes dans les processus décisionnels liés à la gestion des ressources naturelles en les décrivant comme des parties prenantes essentielles. Dans chaque convention locale, les signataires conviennent généralement de créer deux comités chargés de contrôler et de garantir l'utilisation rationnelle des ressources : un comité de supervision ou de surveillance et un comité de gestion. Les deux ont des mandats clairement définis et visent à être aussi inclusifs que possible en dialoguant avec une grande diversité d'acteurs – autorités locales mais aussi utilisateurs et utilisatrices des ressources. Le comité de supervision ou de surveillance, qui constitue l'organe décisionnel, est composé de chefs de villages ou de chefs traditionnels. Le comité de gestion, lui, est l'organe exécutif. Ses membres représentent généralement les utilisateurs et les utilisatrices. Globalement, les deux organes ont pour but de contribuer à la responsabilité et à la transparence de la gouvernance des ressources naturelles dans la région.

Nous l'avons vu, les processus de paix locaux offrent des points d'entrée utiles pour aborder la gouvernance des ressources naturelles. Mais les professionnel-le-s de la construction de la paix peuvent également veiller à ce que ces questions soient prises en compte dans les accords de paix négociés à l'échelle nationale. Si l'intégration de ce type de clause dans un accord de paix national rencontre des résistances, il est parfois possible de soutenir des efforts locaux qui, par la suite, contribueront au processus de paix du pays concerné. Ainsi, au Myanmar, l'organisation International Alert a travaillé avec des communautés en vue d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles forestières. Une telle initiative peut être utile au processus de paix national, car l'on sait que le manque d'attention accordé à la gouvernance et à la gestion des forêts contribue à augmenter les risques de conflit et a des conséquences néfastes sur le plan social et environnemental (Gray, 2019).

Outre les actions menées au niveau local ou national, les médiateurs et médiatrices peuvent faciliter des dialogues régionaux ou interétatiques en utilisant la gouvernance des ressources naturelles, et plus particulièrement des ressources transfrontalières, comme point d'entrée. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) promeut ainsi une coopération transfrontalière entre des pays qui partagent des cours d'eau. L'objectif est de relever un certain nombre de défis, notamment le risque de conflits amont-aval liés au partage de l'eau (Sanchez et Roberts, 2014). La section 4.3 aborde de manière plus détaillée la diplomatie transfrontalière de l'eau.

## **4.2 Améliorer la gestion des ressources naturelles aux niveaux local et national**

Certains acteurs de la conservation, tels que l'organisation Conservation International au Timor-Leste, rassemblent des communautés en vue de conclure des accords sur l'utilisation et la conservation des ressources naturelles et de créer entre elles un climat de confiance (Pinto, 2015). En outre, comme nous l'avons vu dans la section précédente, des organisations de médiation telles que HD œuvrent déjà en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles en soutenant l'intégration de clauses liées aux ressources dans les accords locaux, notamment au Sahel.

L'encadré 3 illustre ce type de travail en présentant la structure ainsi qu'une sélection de clauses d'une convention locale signée par les communautés de Hombori (Mopti) et Gossi (Tombouctou) au Mali en janvier 2021.

### Encadré 3 : Structure et exemples de clauses de la Convention locale de la mare d'Agoufou, Mali, 2021

- Préambule
- Des usagers et du champ d'application de la convention locale
- De la problématique de la gestion de la mare
- Des objectifs de la convention locale de la mare d'Agoufou
- Des règles de gestion de la mare et des ressources naturelles
  - o **Chapitre 1 : Principes généraux**
  - o **Chapitre 2 : De l'Agriculture et du maraîchage** (p. ex. article 8 : « L'installation des champs dans les endroits réservés à cet effet doivent respecter une servitude de 1 km du lit majeur de la mare. »)
  - o **Chapitre 3 : De l'élevage sédentaire et transhumant** (p. ex. article 11 : « Les pasteurs ne doivent pas laisser leurs animaux en divagation dans un rayon de 20 km autour de la mare ».)
  - o **Chapitre 4 : De la pêche au niveau de la mare d'Agoufou** (p. ex. article 16 : « L'utilisation des motopompes pour l'évacuation de l'eau afin d'avoir accès aux poissons silures est strictement interdite. »)
  - o **Chapitre 5 : Des fabricants de briques de construction autour de la mare** (p. ex. article 18 : « L'accès à la mare pour la fabrication de briques de construction est libre surtout pendant la saison sèche. Elle reste interdite pendant la saison des pluies. Pour éviter des conflits avec les autres usagers de la mare, cette fabrication se fait au niveau de la partie indiquée à cet effet. »)
  - o **Chapitre 6 : De l'exploitation de bois et d'autres produits forestiers** (p. ex. article 21 : « La mutilation des arbres pour des causes autres que médicinales est strictement interdite. L'exploitation des espèces protégées est strictement interdite. »)
  - o **Chapitre 7 : De la bourgoculture**
  - o **Chapitre 8 : Des usages domestiques (eau de consommation humaine, lessive etc.)**
- Des instances de gestion de la mare et des autres ressources
- Des sanctions
- Dispositions finales

Le fait d'intégrer dans les accords de paix des dispositions liées à la gestion des ressources naturelles peut représenter un premier pas vers la promotion simultanée de la conservation et de la paix. Toutefois, la plupart de ces accords traitent une grande diversité de problèmes relatifs à la gestion des ressources naturelles, souvent sans les considérer sous l'angle de la conservation.

Pour montrer plus clairement comment une meilleure gestion des ressources naturelles peut servir à la fois les efforts de conservation et de rétablissement de la paix, nous allons étudier plusieurs outils spécifiques. Les outils de gestion des ressources naturelles qui favorisent le rétablissement de la paix aux niveaux national et local sont, entre autres, les suivants : (I) la désignation d'aires protégées ; (II) la restauration des terres et (III) la gestion de l'utilisation de l'eau. Ces trois outils sont décrits de manière plus détaillée dans les paragraphes suivants :

#### 4.2.1 La désignation d'aires protégées

Les aires protégées offrent des services écosystémiques et peuvent aider à diminuer les risques de conflit car elles contribuent directement à la sécurité des moyens de subsistance et au bien-être des populations. Ces espaces favorisent en effet la sécurité alimentaire et hydrique en réduisant les risques de

catastrophe et en offrant aux individus des lieux sûrs où ils peuvent se détendre. À Djibouti, par exemple, la réserve forestière de Day, qui protège l'une des dernières zones de forêt naturelle du pays, revêt une importance primordiale pour la biodiversité et représente une source de nourriture pour les communautés locales (UICN, 2021). Les aires protégées peuvent également réduire les tensions « entre ou à l'intérieur des pays en encourageant la coopération pour aborder les questions d'intérêt commun, échanger des informations et instaurer la confiance » (UICN, 2021 : 39).

Cependant, pour que les aires protégées favorisent la prévention de conflits et ne deviennent pas elles-mêmes une cause de discordes, elles doivent être gérées de manière efficace. Le compromis perçu entre les besoins de conservation de la nature et ceux de la communauté exige lui aussi une gestion prudente. Pour ce qui est de la résolution de conflits et de l'atténuation de leurs conséquences, les acteurs de la conservation affirment que le personnel des aires protégées est à même de jouer un rôle actif en « faisant respecter la loi dans des zones où d'autres institutions gouvernementales échouent à le faire » (UICN, 2021 : 39). En outre, le personnel des espaces protégés peut soutenir les négociations et les cessez-le-feu dans les territoires contestés en occupant une « zone grise entre l'État militarisé et les forces rebelles », comme cela s'est produit en Colombie (UICN, 2021 : 39). Cela ne va toutefois pas sans risques, car les gardes forestiers ne sont pas nécessairement formés à ce type d'action. De même, impliquer des ex-combattants dans des activités de conservation, dans le cadre d'initiatives de consolidation de la paix post-conflit, prête à controverse : une tendance à militariser la conservation de la nature pourrait en effet causer de nouvelles tensions.

À ce jour, rares sont les exemples d'initiatives de médiation pour la paix qui ont tiré parti des aires protégées dans des conflits intraétatiques et très localisés. Ces espaces sont le plus souvent évoqués dans le contexte des aires de conservation transfrontalières (par exemple les parcs pour la paix), pour apaiser des tensions ou des conflits interétatiques (voir section 4.3.3). Les médiateurs et médiatrices pourraient s'inspirer de ce qui est fait au niveau transfrontalier en intégrant la mise en place d'aires protégées dans les accords de paix nationaux à des fins de prévention de conflit. Une autre possibilité serait d'incorporer la création d'aires protégées dans les accords de gestion de conflit pour protéger l'environnement naturel pendant les conflits armés, ce qui limiterait les atteintes à l'environnement provoquées par ceux-ci.

#### 4.4.2 La restauration des terres en vue de leur utilisation durable

Les systèmes d'utilisation durable des terres sont des « stratégies productives qui intègrent les sols, l'eau, les animaux et les plantes pour soutenir les moyens de subsistance tout en respectant les préférences des agriculteurs locaux, en garantissant le potentiel de production de ressources à long terme et en préservant les fonctions environnementales de ces ressources » (Morales Muñoz et coll., 2021). La restauration des terres représente un outil important pour favoriser la gestion durable des terres et réduire la dégradation des ressources naturelles. Elle peut ainsi diminuer le risque de conflit lié aux ressources naturelles et contribuer à l'instauration d'une paix durable, puisque la dégradation des sols et les rivalités d'accès aux ressources comptent souvent parmi les causes profondes des conflits.

Au Sahel, des techniques de gestion durable des terres visent à rétablir la biodiversité et à offrir des bénéfices économiques et sociaux aux communautés locales, réduisant ainsi les affrontements intercommunautaires liés à la raréfaction des ressources (Kalilou, 2020). Planter des acacias gommiers, par exemple, permet de tirer le meilleur parti de l'eau de pluie car ces arbres empêchent le ruissellement de l'eau et facilitent son infiltration dans le sol, ce qui améliore la sécurité hydrique. De telles initiatives favorisent également les échanges intercommunautaires et peuvent augmenter la productivité des sols lorsque les acacias cohabitent avec d'autres types de plantes (Kalilou, 2020).

Les spécialistes insistent sur le fait que pour être efficaces, les interventions de restauration des terres doivent être dirigées par les communautés. Les projets de boisement à grande échelle menés de façon descendante – tels que l'initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahel, avant qu'un changement d'approche et de priorité soit opéré – se sont « soldés par des échecs spectaculaires parce que les gens ne veulent pas seulement des arbres : ils veulent à manger » (entretien avec un-e spécialiste de la restauration des terres, 5 octobre 2021). Les approches simples, artisanales et peu coûteuses, élaborées

de manière ascendante et en concertation avec les communautés locales, sont nettement plus efficaces et peuvent produire des bénéfices considérables, comme le montre le succès de la régénération naturelle gérée par les agriculteurs au Niger. En outre, ces efforts peuvent ensuite être reproduits à plus grande échelle et reliés à des politiques nationales afin d'accroître leur impact.

Les tensions autour de l'accès aux terres et à d'autres ressources naturelles constituent un facteur important dans les conflits qui opposent agriculteurs et éleveurs au Sahel. C'est pourquoi les professionnel·le·s de la construction et de la consolidation de la paix se sont mis en quête d'opportunités d'intégrer la restauration des sols dans leur travail. Le secteur a en effet compris qu'il ne peut y avoir de paix durable sans restauration des terres. Avec les changements climatiques, les ressources naturelles continuent de s'épuiser tandis que les surfaces de terre disponibles n'augmentent pas. En même temps, les spécialistes de la restauration des sols constatent que leurs projets sont souvent sapés par l'insécurité et les conflits, qui limitent leur accès au terrain, mais aussi par un climat de méfiance entre les communautés (A. Channer, communication personnelle, 29 septembre 2021).

Généralement, les scientifiques et les expert·e·s techniques ont une bonne connaissance des paysages et des solutions à mettre en place pour les restaurer, mais souvent il leur manque les compétences comportementales (les « soft skills ») nécessaires pour dialoguer activement avec les communautés et les leaders locaux et les aider à comprendre les problèmes auxquels ils sont confrontés (entretien avec un·e spécialiste de la restauration des terres, 5 octobre 2021). C'est précisément pour combler cette lacune que ces acteurs nouent des contacts avec des organisations de construction et de consolidation de la paix qui sont expertes dans l'art de rassembler des communautés différentes et d'instaurer entre elles des relations de confiance (A. Channer, communication personnelle, 29 septembre 2021). Au Nigéria, par exemple, l'organisation *EverGreening Network for Forest and Land Restoration* a travaillé avec le Centre de médiation interconfessionnelle pour organiser des conférences communautaires et utiliser la restauration des terres comme point d'entrée (entretien avec un·e spécialiste de la restauration des terres, 6 octobre 2021). Cependant, malgré ces nouveaux partenariats et des projets similaires menés notamment par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ce type d'effort n'en est qu'à ses balbutiements au Sahel.

#### 4.2.3 La gestion de l'utilisation de l'eau

Dans de nombreuses régions du monde, les conflits entre usager·ère·s de l'eau augmentent en raison d'une combinaison de facteurs : dégradation de l'environnement, hausse de la demande due à la croissance démographique et pénurie d'eau, que viennent aggraver les changements climatiques. Dans ce contexte, la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) devient un outil important pour la résolution et la réduction des conflits (Corbijn et Elamen, 2021). La GIRE peut être définie comme une approche de la gestion de l'eau qui promeut « le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources qui s'y rapportent en vue de maximiser le bien-être économique et social de manière équitable, sans compromettre la pérennité d'écosystèmes vitaux » (PNUE, 2021).

La GIRE se distingue des approches traditionnelles fondées sur la demande d'eau en ce qu'elle tient compte de l'offre et de la demande, mais aussi de la disponibilité de l'eau. Avec ce mode de gestion, les décisions relatives aux infrastructures liées à l'eau sont prises « de manière ascendante et collective par les représentant·e·s des différents groupes qui utilisent l'eau, et non par un seul » (Corbijn et Elamen, 2021 : 6). Cette approche est donc particulièrement adaptée aux régions confrontées à des conflits liés à l'eau. L'expérience de projets de développement tels que *Rural Water for Sudan*, au Soudan, a montré que la GIRE pouvait réduire le nombre de conflits locaux ou empêcher leur reprise en améliorant la compréhension mutuelle et la cohésion sociale entre des groupes d'utilisateurs et utilisatrices de l'eau qui n'ont ni la même origine ethnique, ni les mêmes moyens de subsistance (Corbijn et Elamen, 2021).

Cependant, si l'adoption d'une approche participative et collective a largement contribué à la réussite des projets de GIRE, sa mise en œuvre n'est pas toujours simple. Ces projets sont souvent menés par des spécialistes de l'eau qui ne disposent pas nécessairement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de résolution de conflits et de négociation. Il y a donc un besoin très important de formations à la médiation ou à la résolution de conflits dans le secteur de la gestion de l'eau. Une autre possibilité serait d'impliquer dans les projets de GIRE des professionnel·le·s de la médiation, tandis que des spécialistes de l'eau apporteraient leur expertise thématique.

#### 4.3 Promouvoir des accords de gestion transfrontalière

Les accords de gestion transfrontalière prennent de plus en plus d'importance à l'heure où les conflits interétatiques sont en augmentation dans différentes régions du monde. Trois options et approches pourraient être particulièrement intéressantes pour le monde de la médiation : (I) la promotion de la coopération dans le domaine des ressources en eau ; (II) la gestion des ressources marines communes, et (III) la création de parcs pour la paix.

##### 4.3.1 La promotion de la coopération dans le domaine des ressources en eau : la « diplomatie de l'eau »

La pollution, l'agriculture, les conséquences du changement climatique et la croissance démographique exercent des pressions de plus en plus fortes sur les ressources en eau de la planète, et les pénuries d'eau représentent une source de tension potentielle ou existante entre des communautés et entre des pays (UICN, 2021 ; World Vision Australia, 2018). La diplomatie de l'eau vise à promouvoir la coopération autour des ressources communes en eau, et ce à différents niveaux. Il peut s'agir d'accords locaux permettant à des communautés de régler l'irrigation, mais aussi de traités binationaux ou multinationaux visant à contrôler la qualité de l'eau d'un fleuve, ou encore d'instruments régionaux et internationaux régissant l'utilisation des cours d'eau transfrontières (Initiative *Blue Peace*, 2021 ; UICN, 2021).

À l'heure actuelle, le terme de « diplomatie de l'eau » est surtout utilisé dans le contexte des tensions transfrontalières. Si la diplomatie de l'eau trouve son application la plus immédiate lorsque l'eau est une source de conflit, elle s'avère également utile lorsque l'eau peut constituer une incitation à la coopération, sans nécessairement faire partie intégrante d'un conflit en cours. En effet, intégrer ce type d'incitation dans des négociations peut créer des opportunités de coopération au sein d'un processus de paix de grande ampleur, ou même contribuer à la prévention de conflit.

Parmi les exemples de diplomatie de l'eau, citons le projet *Good Water Neighbours Programme* lancé par l'organisation non gouvernementale EcoPeace en 2001. Ce projet consiste à travailler avec des communautés et des municipalités d'Israël, de Palestine et de Jordanie pour les sensibiliser aux problèmes de l'eau partagée et susciter une volonté politique de coopération transfrontalière sur les questions de l'eau et de l'assainissement. Plusieurs résultats concrets ont vu le jour, notamment la construction, dans une communauté palestinienne, d'un réseau d'assainissement raccordé au réseau de la communauté israélienne voisine (Conca & Dabelko, 2015).

Du côté de l'Europe de l'Est, les ministres de l'Environnement de l'Ukraine et de la République de Moldova ont signé en 2012 un traité sur la gestion durable du bassin hydrographique du Dniestr. L'objectif de cet accord est de favoriser la coopération afin de répondre aux défis environnementaux et économiques qui touchent l'un des plus grands fleuves transfrontaliers de la région. Le traité établit les principes et le cadre d'une coopération dans les domaines de la prévention et du contrôle de la pollution de l'eau, de la régulation des débits d'eau, de la conservation de la biodiversité, de la protection de l'environnement de la mer Noire et du développement durable (CEE-ONU, 2017).

##### 4.3.2 La gestion des ressources marines communes

Selon les projections, les changements climatiques vont contribuer à une redistribution à grande échelle des ressources marines qui, si elle n'est gérée de manière efficace, risque d'entraîner une aggravation des conflits (UICN, 2021). La mise en place de solutions politiques multilatérales et la création d'institutions de gestion coopérative peuvent constituer des méthodes utiles pour instaurer ou maintenir la paix tout en préservant la nature. Néanmoins, la gestion des pêches transfrontalières ne permet pas toujours de renforcer la paix, en particulier lorsque la politique étrangère d'un pays ou ses intérêts financiers s'opposent à la résolution pacifique d'un conflit portant sur les ressources marines, ou lorsque des désaccords en matière de compétences rendent la communication et la coopération impossibles (UICN, 2021).

La pratique récente a toutefois montré que même dans les situations difficiles, il reste possible d'aborder la gestion partagée des ressources marines et de promouvoir la coopération. Depuis 2018, par exemple, HD réunit de manière informelle des responsables politiques et des scientifiques de cinq pays – la Chine, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et le Vietnam – en vue de définir des mesures concrètes pour

garantir la gestion durable des pêches en mer de Chine méridionale. La gestion durable des stocks de poissons est une préoccupation partagée par tous ces pays, et le fait d'adopter une perspective plus scientifique et d'inviter des expert-e-s techniques à participer aux discussions a permis de dépolitiser la question et de mettre en place une coopération.

En septembre 2021, les responsables politiques et les scientifiques des cinq pays ont publié ensemble un bilan de l'état des stocks de listao fondé sur des données probantes et tirant parti d'une expertise et d'informations régionales. Cette évaluation, officiellement appelée « analyse commune des ressources halieutiques » (en anglais *Common Fisheries Resource Analysis*), représente un premier pas pour prévenir un effondrement imminent des stocks de poissons qui menacerait les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire de millions de personnes ainsi que la stabilité politique de la région. Cette approche représente aussi un bon exemple de diplomatie scientifique : elle montre que des activités de coopération scientifique peuvent contribuer à résoudre des questions transfrontalières liées à des problèmes environnementaux et à améliorer les relations entre les États concernés (Borton, 2021).

### 4.3.3 La création de parcs pour la paix

Le terme de « parc pour la paix » désigne toute aire de conservation transfrontalière « consacrée à la promotion, à la célébration ou à la commémoration de la paix et de la coopération » (Vasilijević et coll., 2015 : 14). On peut raisonnablement affirmer que ces parcs contribuent à la paix dans la mesure où ils nécessitent l'élaboration de structures de gouvernance communes et de mécanismes de coopération et de conservation de la biodiversité, ce qui favorise la confiance et facilite la gestion des tensions entre les différentes parties (UICN, 2021). Généralement, les parcs pour la paix ont aussi pour objectif de stimuler le développement socio-économique et de donner aux communautés locales de nouveaux moyens d'assurer leur subsistance (Krampe, Hegazi et VanDeweert, 2021). Un parc pour la paix peut être créé après un conflit, pour promouvoir la réconciliation, ou de manière proactive, pour lutter contre une dynamique négative susceptible d'évoluer vers un conflit.

Les parcs pour la paix ou les aires de conservation transfrontalières peuvent également être utilisés pour résoudre des différends frontaliers ou maintenir la communication pendant un conflit. Enfin, ils peuvent servir de plateforme pour faciliter des négociations dans des zones touchées par des conflits. Par exemple, le concept de parc pour la paix a été intégré aux efforts entrepris pour mettre un terme à l'un des plus longs conflits territoriaux armés qu'ait connu le continent américain – entre le Pérou et l'Équateur, dans la région de la cordillère du Condor. Des zones démilitarisées ont ainsi été transformées en parcs écologiques binationaux des deux côtés de la frontière contestée (Kakabadse, Caillaux et Dumas, 2016).

Les parcs pour la paix ont été salués pour leur capacité à relier conservation et construction de la paix. Mais dans la pratique, ils ont souvent échoué à contrer la violence et à produire des bénéfices en termes de paix. C'est la constatation que fait Elaine Hsiao dans une thèse consacrée à ce sujet (2019). Après avoir examiné 56 accords frontaliers et interrogé un grand nombre de professionnel-le-s, l'autrice conclut que la plupart des accords établissant des parcs pour la paix ne tiennent pas suffisamment compte des conflits. En outre, ils n'identifient généralement pas la paix, le conflit ou sa résolution comme un objectif ni un processus.

Dans la majorité des cas, la paix entre États ou entre peuples/communautés ne semble être considérée que comme un éventuel « bonus » de la coopération environnementale (Hsiao, 2019). Par exemple, la participation des communautés locales ou le partage des bénéfices ne sont mentionnés que de manière vague et générale, dans des clauses qui n'indiquent pas à quelles activités les communautés doivent participer, ni selon quelles modalités. En termes de revenus, les accords privilégient souvent le modèle dit « de ruissellement », qui repose sur le développement de l'écotourisme et ne répond pas aux attentes des communautés (Hsiao, 2019). Les parcs pour la paix peuvent donc avoir des effets nocifs : certains créent en effet des tensions en suscitant des résistances locales, en provoquant le déplacement de communautés autochtones ou en compromettant leurs moyens de subsistance.

La création de parcs pour la paix se heurte ainsi à un certain nombre de défis. Toutefois, cela ne signifie en aucun cas qu'il faut renoncer à utiliser cet outil pour servir le double objectif de la conservation et de la paix. En impliquant davantage les communautés et en tenant mieux compte de leurs besoins, les accords

transfrontaliers pourront en effet contribuer à résoudre les conflits et à promouvoir la coopération (Hsiao, 2019). Il conviendra alors de développer des actions de conservation transfrontalière sur la base des systèmes de gouvernance existants. En outre, des accords favorisant une coopération durable doivent être négociés et formalisés au niveau approprié, et les activités de conservation transfrontalières elles-mêmes doivent être menées selon une approche résiliente et sensible aux conflits. Là où de violents conflits font rage, des tierces parties neutres peuvent faciliter des échanges transfrontaliers réguliers, par exemple en organisant des réunions, des activités ou un échange d'informations (Hsiao, 2019).

Le concept de parc pour la paix n'a rien de nouveau, mais il suscite un regain d'intérêt depuis quelques années : de nombreux acteurs s'emploient en effet à corriger les défauts des premières aires de conservation transfrontalières mises en place dans les années 1990 et au début des années 2000. Citons par exemple le travail mené par la *Peace and Biodiversity Dialogue Initiative* (Initiative de dialogue pour la paix et la biodiversité, PBDI), lancée par la République de Corée alors qu'elle présidait la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP) en 2015 (COP, 2017). La PBDI promeut des initiatives de conservation transfrontalières pour en faire des instruments de paix. Son action consiste notamment à faciliter et encourager le dialogue entre des groupes de pays en vue de créer des parcs pour la paix et de gérer efficacement ceux qui existent déjà. Jusqu'à présent, différents ministères de l'Environnement (d'Afrique de l'Ouest notamment) ont été invités à des discussions portant sur la création de parcs pour la paix.

Si la PBDI soutient les aires de conservation transfrontalières en général, d'autres organisations ont suggéré plus particulièrement la mise en place de parcs pour la paix maritimes. Ainsi, dans la mer des Philippines occidentales, le réseau d'activistes écologistes Kalikasan People's Network for the Environment a lancé plusieurs appels pour que la région soit déclarée parc maritime pour la paix dans un contexte de tensions croissantes et de menaces de conflit maritime. La création d'un parc pour la paix nécessiterait de démilitariser la zone et d'œuvrer à sa conservation, car elle est gravement touchée par des atteintes à l'environnement et très vulnérable aux changements climatiques (Mayuga, 2022).

## 5. Recommandations à l'attention des médiateurs et médiatrices

L'analyse des recherches réalisées à ce jour et des études de cas disponibles tend à montrer qu'il existe deux principales méthodes dont les médiateurs et médiatrices de conflit peuvent intégrer la conservation dans leurs efforts de construction de la paix, présentées ci-dessous :

### 1. Nouer des partenariats avec des organisations œuvrant à la restauration des terres pour agir sur les facteurs de conflit, offrir des moyens de subsistance aux populations touchées et garantir une paix durable.

#### POURQUOI ?

Les rivalités d'accès à des ressources rares et la dégradation des sols sont au cœur de nombreux conflits, en particulier au niveau local. Relier les efforts de paix à la restauration des terres peut réduire la violence et le nombre de victimes en offrant une opportunité de garantir les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des communautés touchées par des conflits. La restauration des terres peut également contribuer à renforcer la pérennité de tout accord de paix ou de réduction de la violence.

#### OÙ ?

Deux régions se prêteraient particulièrement bien à des initiatives de restauration des terres : le Sahel et le Moyen-Orient. Au Sahel, la dégradation des sols et les tensions liées aux ressources naturelles comptent parmi les principaux facteurs de conflit entre communautés agricoles et pastorales. Certaines organisations ont lancé des initiatives de restauration des terres dans la région. Cependant, les scientifiques et les expert-e-s techniques qui en sont responsables imposent souvent leurs programmes de manière descendante et ne disposent pas des compétences nécessaires pour interagir de manière constructive avec les communautés touchées par des conflits. Les efforts de médiation, quant à eux, sont souvent axés sur la facilitation d'accords de partage des ressources qui font généralement l'impasse sur la restauration des terres et manquent de perspectives de mise en œuvre.

Au Moyen-Orient, la restauration des terres, et en particulier la reconstitution de sols agricoles, pourrait également être intéressante pour les équipes de médiation. Par exemple, dans le gouvernorat iraquien de Basra, une combinaison de facteurs – conflits, pénuries d'eau, pollution et changements climatiques – a ravagé l'agriculture, entraînant exode rural, chômage, pauvreté, ainsi que le développement d'économies informelles et illicites et l'essor de groupes violents. Les tensions entre l'Iraq et l'Iran, auxquelles s'ajoute l'influence dominante de l'Iran dans la région frontalière entre les deux pays, ont en outre aggravé la situation (Hasan, 2022). La restauration durable des terres agricoles pourrait contribuer à réduire l'instabilité et former le socle d'une paix plus pérenne. Le rôle des organisations de médiation serait alors de négocier un accès à des zones difficiles à atteindre aux fins de déminage et de reboisement.

#### COMMENT ?

Les organisations spécialisées dans la médiation pour la paix maîtrisent l'art d'instaurer des relations de confiance entre différents groupes. Elles seraient donc à même de créer les conditions nécessaires pour amorcer des discussions pilotées par les communautés et soutenues par des conseils scientifiques.

En outre, elles pourraient tirer parti de leur connaissance détaillée des aspects sociaux, politiques et culturels du contexte local mais aussi de leurs vastes réseaux et de leur capacité à rejoindre des zones difficiles d'accès pour aider leurs partenaires à mener à bien des activités de restauration. De même, les organisations du secteur de la paix sont bien placées pour assurer la liaison avec les acteurs gouvernementaux nationaux afin d'éliminer tout obstacle à la restauration des terres au niveau local.

Au Sahel, par exemple, les acteurs de la paix pourraient poursuivre le travail de médiation agropastorale qu'ils mènent actuellement en réunissant les communautés et les leaders locaux en vue de résoudre les problèmes d'accès aux ressources naturelles et les questions liées à leur utilisation. De plus, avec l'aide de partenaires impliqués dans la restauration des terres (notamment le PNUF, le Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO] et les organisations World Vision et EverGreening Network for Forest and Land Restoration), ils pourraient utiliser les dialogues pour informer les communautés locales des bienfaits de la restauration des sols. Ces dernières disposeraient ainsi d'un espace où aborder la question de la restauration des terres au regard de leurs besoins en matière de moyens de subsistance. De façon générale, les médiateurs et médiatrices devraient veiller à ce que tout accord ou déclaration de paix prévoie de façon explicite des activités de restauration des terres, qui seraient ensuite mises en œuvre par les communautés avec l'aide de partenaires locaux spécialisés dans ce domaine.

## 2. Rechercher des opportunités de faciliter la négociation d'accords de gestion transfrontalière.

#### POURQUOI ?

La gestion des ressources transfrontalières revêt une importance particulière face aux risques et aux impacts des changements climatiques, qui ne sont pas spécifiques à un pays et exigent par conséquent une coopération et des accords transfrontaliers. La coopération transfrontalière est également nécessaire pour garantir la connectivité écologique et la protection des espèces migratrices. En outre, comme nous l'avons vu plus haut, la coopération transfrontalière sur les questions environnementales telles que les ressources marines peut jouer un rôle déterminant dans la prévention des conflits ou l'atténuation de leurs conséquences. Les acteurs de la diplomatie privée facilitent ou prévoient de faciliter plusieurs dialogues interétatiques portant sur des problèmes environnementaux, en particulier au niveau régional. À l'avenir, ils pourraient s'appuyer sur leurs efforts actuels de diplomatie scientifique en dialoguant avec un éventail plus large d'acteurs de la conservation et en étudiant différents modèles de coopération transfrontalière.

#### COMMENT ?

Deux approches liées à la gestion transfrontalière pourraient intéresser les acteurs de la paix :

#### (1) La diplomatie de l'eau

Les organisations de médiation pour la paix pourraient soutenir la négociation d'accords portant sur l'accès à l'eau et sur son utilisation en vue d'instaurer la confiance entre les parties, de promouvoir la coopération et de prévenir la violence en alliant leur expertise du dialogue et de la médiation aux connaissances des spécialistes de l'eau. L'approche de la diplomatie de l'eau pourrait s'avérer particulièrement efficace pour aborder les conflits « gelés » de l'Europe de l'Est et du Caucase, car ces régions comptent de nombreux cours d'eau transfrontaliers et partagent un certain nombre de préoccupations liées à la pollution de l'eau.

#### (2) Accords de conservation de la biodiversité

Les acteurs de la paix pourraient par ailleurs travailler davantage avec des partenaires de la conservation désireux de faciliter des accords autour de la conservation de la biodiversité et de la création de « parcs pour la paix ». Si la création de parcs pour la paix peut dépasser le mandat actuel des organisations de médiation pour la paix et comporter des risques non négligeables, la conservation pourrait quant à elle constituer un point d'entrée pour amorcer des discussions entre les parties en conflit. En outre, la coopération dans le domaine de la conservation de la biodiversité pourrait servir de mesure de confiance aux acteurs de la paix. Pour déterminer la faisabilité et la pertinence de telles approches, ceux-ci doivent se mettre en relation avec des acteurs majeurs de la conservation tels que le Secrétariat de la COP et l'UICN.

## 6. Conclusion

Alors que l'on assiste à une montée des violences liées à l'environnement et qu'émerge le besoin d'une pratique de la médiation plus écoresponsable, nous avons cherché dans ce rapport à déterminer comment la question de la conservation pouvait être traitée dans le contexte des négociations et des accords de paix. Ce faisant, nous avons tenté d'élargir les horizons des organisations de médiation pour envisager d'autres perspectives, les initiatives existantes de construction de la paix par l'environnement prenant rarement en compte la conservation de la nature et la contribution qu'elle apporte à la pérennisation de la paix.

La présente étude a montré que la gouvernance et surtout la gestion des ressources naturelles offraient de nombreuses opportunités de relier la conservation et le rétablissement de la paix à différents niveaux : facilitation d'accords locaux sur la gouvernance partagée et durable des ressources naturelles, implication des communautés dans des dialogues portant sur la restauration des terres ou encore utilisation de la conservation transfrontalière comme point d'entrée pour amorcer des discussions. Pour tirer parti de ces opportunités, les organisations de construction de la paix doivent nouer des contacts avec de nouveaux acteurs et embrasser de nouvelles thématiques, mais cela ne change pas fondamentalement leur rôle. Et si les médiateurs et médiatrices auront besoin de se familiariser avec la conservation de la nature et la communauté qui œuvre dans ce domaine, ils ne devront pas pour autant devenir des spécialistes de la conservation. Il est important au contraire qu'ils continuent à faire ce qu'ils savent faire le mieux : utiliser leurs réseaux pour faciliter un dialogue ou exercer une médiation entre des parties en conflit et faire appel à leur créativité pour instaurer un climat de confiance entre elles.

Nouer des partenariats avec des acteurs de la conservation peut contribuer à créer des liens plus systématiques entre la conservation de la biodiversité et le rétablissement de la paix, pour aboutir à des résultats mutuellement et simultanément bénéfiques. Pour les spécialistes de la médiation, atteindre ce double objectif deviendra de plus en plus crucial au cours des années à venir. Dans un monde marqué par les crises du climat et de la biodiversité, où s'exacerbent les risques environnementaux affectant la sécurité humaine, les efforts de médiation et de dialogue qui visent à instaurer une paix durable ne peuvent faire l'impasse sur la protection de l'environnement ni sur le partage et la gouvernance durables des ressources.

## Bibliographie

- Borton J. (2021). *How science diplomacy can help avert a South China Sea ecological disaster*. South China Morning Post. <https://www.scmp.com/comment/opinion/article/3157094/how-science-diplomacy-can-help-avert-south-china-sea-ecological>.
- Channer, A. (2021). Communication personnelle. 29 septembre 2021.
- Conflict and Environment Observatory. (2020). *How does war damage the environment?* <https://ceobs.org/how-does-war-damage-the-environment/>.
- Convention sur la diversité biologique. (2017). *About the PBDI*. <https://www.cbd.int/peace/about>.
- Corbijn, C. et Elamen, M.H.M. (2021). *The contribution of the Integrated Water Resource Management approach to conflict reduction and peace – the case of the Rural Water for Sudan project*. Partenariat Aqua 4 Sudan. <https://csf-sudan.org/library/integrated-water-resource-management-and-peace-the-case-of-the-rural-water-for-sudan-project>.
- Crawford, A., Brown, O. et Finlay, H. (2011). *Conflict-sensitive conservation in Gola Rainforest National Park*. Institut international du développement durable. [https://www.iisd.org/system/files/publications/csc\\_gola.pdf](https://www.iisd.org/system/files/publications/csc_gola.pdf).
- De Pourcq, K., Thomas, E., Arts, B., Vranckx, A., Léon-Sicard, T. et Van Damme, P. (2017). *Understanding and resolving conflict between local communities and conservation authorities in Colombia*. World Development, 93, 125-135.
- Conca, K., et Dabelko, G.D. (2015). *Environmental Peacebuilding: The Good Water Neighbours Project*. Dans K. Conca et G.D. Dabelko (éd), *Green Planet Blues*. Londres : Routledge.
- Gray, S. (2019). *Forestry management and peacebuilding in Karen areas in Myanmar*. International Alert. <https://www.international-alert.org/publications/forestry-management-and-peacebuilding-karen-areas-myanmar/>.
- Hasan, H. (2022). *Environmental decay, illicit activities, and instability in Iraq's southern border area*. Carnegie Middle East Center. <https://carnegie-mec.org/2022/03/29/eden-denied-environmental-decay-illicit-activities-and-instability-in-iraq-s-southern-border-area-pub-86756>.
- Hsiao, E. (2019). *Missing peace: why Transboundary Conservation Areas are not resolving conflicts*. New Security Beat. <https://www.newsecuritybeat.org/2019/02/missing-peace-transboundary-conservation-areas-resolving-conflicts>.
- Institute for Economics and Peace (2021). *Ecological Threat Report 2021*. <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ETR-2021-web.pdf>.
- Ide, T. (2020). *The dark side of environmental peacebuilding*. World Development, 127, 104777.
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR). (2020). *Guidelines on protection of natural environment in armed conflict* (disponible en français sous le titre Directives sur la protection de l'environnement naturel en période de conflit armé). <https://www.icrc.org/en/document/guidelines-protection-natural-environment-armed-conflict-rules-and-recommendations-relating>.
- International Crisis Group (2021). *A broken canopy: deforestation and conflict in Colombia*. Rapport no 91. <https://www.crisisgroup.org/latin-america-caribbean/andes/colombia/091-broken-canopy-deforestation-and-conflict-colombia>.
- Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN). (2021). *Conflict and conservation* (disponible en français sous le titre Conflit et conservation). Gland, Suisse.
- Kakabadse, Y., Caillaux, J. et Dumas, J. (2016). *The Peru and Ecuador peace park: One decade after the peace settlement*. Dans C. Bruch, C. Muffet et S.S. Nichols (éd.), *Governance, Natural Resources and Post-Conflict Peacebuilding*. Londres : Routledge.
- Kalilou, O. (2020). *How gum acacia trees could help build peace in the Sahel*. New Security Beat. <https://www.newsecuritybeat.org/2020/03/gum-acacia-trees-build-peace-sahel>.
- Krampe, F., Hegazi, F. et VanDeveer, S. (2021). *Sustaining peace through better resource governance: three potential mechanisms for environmental peacebuilding*. World Development, 144, 1-10.
- Marijnen, E., De Vries, L. et Duffy, R. (2021). *Conservation in violent environments: introduction to a special issue on the political ecology of conservation amidst violent conflict*. Political Geography, article 102253.
- Mayuga, J.L. (2022). *Group: transform WPS into a "maritime peace park"*. Business Mirror. <https://businessmirror.com.ph/2022/03/31/group-transform-wps-into-a-maritime-peace-park>.
- Morales Muñoz, H., Löhr, K., Bonatti, M. et coll. (2021). *Using land for peace: how sustainable land use systems can foster climate action and support peacebuilding*. Medium. <https://medium.com/@ecosystemforpeace/using-land-for-peace-how-sustainable-land-use-systems-can-foster-climate-action-and-support-peace-a91f604aaf7b>.
- Mukum Mbaku, J. (2020). *The controversy over the Grand Ethiopian Renaissance Dam*. Brookings. <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2020/08/05/the-controversy-over-the-grand-ethiopian-renaissance-dam>.
- Muralikrishna, I.V. et Manickam, V. (2017). *Natural resource management and biodiversity conservation in Environmental management: science and engineering for industry*, 23-35. .
- Pinto, R. (2015). *Reconnecting with nature in the shadow of war*. Conservation International. <https://www.landportal.org/node/92377>.
- Sanchez, J.C. et Roberts, J. (2014). *Transboundary water governance: adaptation to climate change*. UICN. <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/IUCN-EPLP-no.075.pdf>.
- Springer, J., Campese, J. et Nakangu, B. (2021). *The Natural Resource Governance Framework – Improving governance for equitable and effective conservation*. Gland, Suisse, UICN. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2021-031-En.pdf>.
- The Blue Peace. (2021). *Water diplomacy and mediation*. <https://www.thebluepeaceinitiative.org/water-diplomacy.html>.
- Nations Unies. (2020). *Climate Change Exacerbates Existing Conflict Risks, Likely to Create New Ones, Assistant Secretary-General Warns Security Council*. Couverture des réunions et communiqués de presse.
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). (2016). *Knowledge Hub: Land restoration*. <https://knowledge.unccd.int/drought-toolbox-action/land-restoration>.
- Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. (2021). *What is ecosystem restoration?* (disponible en français sous le titre Qu'entend-on par restauration des écosystèmes ?) <https://www.decadeonrestoration.org/what-ecosystem-restoration>.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU). (2017). *Treaty on sustainable management of the transboundary Dniester River Basin can enter into force*. <https://unece.org/environment/press/treaty-sustainable-management-transboundary-dniester-river-basin-can-enter-force>.
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). (2021). *What is integrated water resources management?* [https://www.unep.org/explore-topics/disasters-conflicts/where-we-work/sudan/what-integrated-water-resources-management#:~:text=Integrated%20Water%20Resources%20Management%20\(IWRM,the%20sustainability%20of%20vital%20ecosystems](https://www.unep.org/explore-topics/disasters-conflicts/where-we-work/sudan/what-integrated-water-resources-management#:~:text=Integrated%20Water%20Resources%20Management%20(IWRM,the%20sustainability%20of%20vital%20ecosystems).
- Van Jaarsveld Bronkhorst, S. et Bob, U. (2010). *Environmental Conflicts. Key issues and management implications*. Accord 2010/2.
- Vasilijević, M., Zunckel, K., McKinney, M. et coll. (2015). *Transboundary conservation: a systematic and integrated approach*. « Best Practice Protected Area Guidelines Series », no 23. Gland, Suisse.
- World Vision Australia. (2018). *Global water crisis: facts, FAQs, and how to help*. <https://www.worldvision.com.au/global-water-crisis-facts>.

